

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1752

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Accompagnement à l'engagement citoyen et à l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire - Attribution de subventions au profit de l'association Anciela - Convention 2023**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1752**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à l'engagement citoyen et à l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire - Attribution de subventions au profit de l'association Anciela - Convention 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Les envies d'agir citoyennes, en faveur de la transition écologique et solidaire, sont de plus en plus nombreuses mais elles se confrontent à plusieurs obstacles : difficulté à passer à l'action, concentration des ressources et lieux d'engagement sur certains territoires, etc.

Dans le cadre de son projet associatif, l'association Anciela propose des actions qui permettent de dépasser ces obstacles et de favoriser l'engagement citoyen et l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire.

Ce programme d'actions, objet de la présente délibération, s'inscrit en cohérence avec la politique de relance et de transition écologique ambitieuse portée par la Métropole de Lyon.

II - Programme d'actions et objectifs pour 2023**1° - Les ambassadeurs du changement**

En 2019, l'association Anciela a initié, avec le soutien de la Métropole, une action visant à outiller les citoyens volontaires, afin de leur permettre de devenir eux-mêmes ambassadeurs, c'est-à-dire de provoquer des déclics, d'encourager les évolutions de modes de vie et de mener des actions dans leurs immeubles, quartiers, lieux de travail et familles, sur des thématiques en lien avec la transition écologique et solidaire : le climat, la nature et la biodiversité, la limitation et la prévention des sources de pollutions, la réduction des déchets, l'agriculture et les économies alternatives, etc.

Depuis 2019, l'association a mobilisé 643 ambassadeurs. En mars 2023, on dénombre 588 ambassadeurs actifs. Pour mieux connaître les actions des ambassadeurs, une enquête est réalisée chaque année en décembre. En 2022, 166 ambassadeurs ont répondu, soit 28 % des ambassadeurs inscrits. Les conseils et le partage d'informations à des proches restent les actions les plus couramment menées par les ambassadeurs mais aussi le fait d'inviter des proches à participer à des événements engagés (36 % des répondants), d'offrir des cadeaux "à déclic" (27 %), les distributions de stop-pub (29 %), la création d'un groupe de discussion dans l'immeuble (20 %), la végétalisation (17 %), l'installation de composteurs collectifs (16 %) ou encore l'animation de temps dédiés à l'écologie sur le lieu de travail (16 %) sont les actions les plus plébiscitées. La plupart mènent plusieurs actions sur l'année (57 % ont mené 4 actions et plus) et s'investissent sur plusieurs fronts à la fois, par exemple, à la fois sur leur lieu de travail et sur leur lieu de vie (75 % des répondants s'investissent dans 2 cercles ou plus). Une majorité d'ambassadeurs profitent aussi de leur investissement dans la démarche pour faire évoluer leur mode de vie. Ainsi, 69 % indiquent avoir adopté des pratiques plus écologiques dans leur mode de vie, depuis leur arrivée parmi les ambassadeurs.

En 2022, la mobilisation de nouveaux ambassadeurs et l'expérimentation de nouvelles méthodes pour renforcer le passage à l'action des ambassadeurs avaient été priorisées. Le tableau ci-après dresse un bilan synthétique des actions menées en 2022.

	2022	2021
nouveaux ambassadeurs	140	92
rendez-vous individuels	42	11
rendez-vous collectifs	30 rendez-vous d'accueil collectifs dont certains dans les communes de résidence des ambassadeurs (Dardilly, Caluire, Villeurbanne, Bron, etc.)	10 rencontres mensuelles
formation	12 formations (7 sur le thème Donner envie d'agir et 5 concernant le climat)	11 formations (7 sur le thème Donner envie d'agir et 4 concernant le climat)
défis	défi cuisine végétale, en juin (95 participants, un webinaire de lancement, 8 ateliers-repas organisés avec 7 associations et chefs partenaires) défi express énergie, fin 2022 (43 participants, un webinaire de lancement, un atelier pratique organisé, et un webinaire de fin)	défi Refuges de biodiversité, mai-juin (103 participants, 2 événements) défi stop en décembre (87 participants, 10 000 stop-pub distribués)
la mise à disposition d'outils collectifs et d'un kit ambassadeur	dont des nouveautés en 2022 : mallette B'Watt, carnet The Greener Good, carnet Pollinis'action d'Arthropologia, 2 kits d'animation de l'atelier Inventons nos vies bas carbone, kit d'économie d'énergie, nouveau lot de brochures ADEME, etc.	dont des nouveautés en 2021 : espaces de ressources en ligne, carte interactive, etc.
rencontres thématiques	dans la continuité des groupes créés en 2021, 2 animations ont été développées et dédiées aux ambassadeurs jeunes parents et aux ambassadeurs actifs sur leur lieu de travail avec 4 rencontres et des outils dédiés	2 nouvelles rencontres thématiques : entr'actes "Parents en transition" et entr'actes "Agir sur son lieu de travail"

En 2023, la proposition d'Anciela comprend 4 axes :

- mobiliser de nouveaux ambassadeurs du changement (avec une communication régulière et l'organisation de rencontres),
- l'accompagnement, le suivi et la formation générale des ambassadeurs (avec des formations généralistes, un suivi individuel renforcé, des apéros mensuels, etc.),
- une animation thématique renforcée des ambassadeurs à partir de défis thématiques (végétalisation et biodiversité), et / ou sur des lieux d'actions dédiés (lieu de travail, sphère parentale, etc.),
- créer davantage de liens entre les ambassadeurs et aller vers le concret (expérimentation d'une animation locale à Villeurbanne, rencontre annuelle, etc.).

Les actions 2023 permettront prioritairement de mobiliser la communauté existante comme levier de massification pour déployer des actions collectives territorialisées et de favoriser l'éclosion de nouveaux collectifs locaux de transition. Enfin, l'enquête annuelle 2023, au-delà des données quantitatives, permettra de mesurer les impacts et effets de l'action présentée.

Ainsi, il est proposé de reconduire le montant de la subvention allouée à l'association Ancielia en 2022, soit 45 000 € au titre du plan climat air énergie territorial (PCAET) dont l'objet est, notamment, de mobiliser et de rassembler tous les acteurs volontaires agissant sur notre territoire pour une transformation profonde des modes de vie et des modes d'action, de consommation, de production et de distribution afin de réduire les émissions de carbone, la pollution de l'air et lutter contre le changement climatique.

2° - Collectifs locaux de transition

L'action portée par Anciela vise à valoriser l'existence des collectifs de transition, les actions menées par ces derniers et leurs impacts sur leur territoire.

En 2022, Anciela a expérimenté différentes actions pour inspirer, susciter et accompagner ces collectifs locaux de transition. Il s'agissait à la fois de renforcer les initiatives existantes et de participer à l'émergence de nouvelles comme :

- quinze collectifs sont actuellement suivis par Anciela (issus de la pépinière d'initiatives, de rencontres initiées par Anciela comme, par exemple, à Écully (stand avec 5 ambassadeurs du changement, qui aboutit, fin 2022, à la création d'un collectif dont la première action est l'organisation d'une équipe Déclics), à Champagne-au-Mont-d'Or (stand qui a permis à l'automne 2022 la création d'un repair café), etc., ce qui représente un total de 53 heures d'accompagnement réalisées (Saint-Germain en transition, Coopérative de la transition Val de Saône - Mont d'Or, Chassieu climat, Souffle d'idées -Chazay-, BISE -Bron-, Irigny -nom à définir-, Terres inspirées -Genas-, Chassieu Climat, Comm'un lien -Craponne-, Dardilly en transition, le café associatif du village -Lyon 8ème-),

- valorisation et inspiration à travers le guide, magazine et site Agir à Lyon (18 pages, 36 collectifs valorisés, un "mode d'emploi" pour lancer son collectif, articles sur des collectifs inspirants dans la 4^{ème} édition du guide Agir à Lyon sortie en septembre 2022, mise à jour et refonte de la carte en ligne des initiatives locales sur le site AgiraLyon.fr., 1 296 initiatives de quartier (composteurs, amaps, jardins partagés, etc.) dont 41 collectifs locaux de transition recensés, un dossier central du magazine Agir à Lyon de septembre consacré aux collectifs locaux de transition (12 pages, tirés à 900 exemplaires).

En 2023, il s'agira de formaliser un programme d'actions dédié avec une montée en puissance et une diversification des modalités d'accompagnement proposées. À cet effet, une équipe de bénévoles dédiés a été créée et animera les 3 actions principales développées en 2023 :

- inspirer pour donner envie de créer ou de rejoindre des collectifs de transition, notamment au travers des médias portés par Anciela,

- mobiliser des citoyens et citoyennes sur les territoires pour susciter de nouvelles initiatives qui se traduira par l'identification et la mobilisation de personnes "grains de sable", par la rencontre entre citoyens d'un même territoire, et la préparation d'une campagne de mobilisation "lancer son collectif de transition" qui sera déployée en 2024,

- accompagner les collectifs : en développant des modalités d'accompagnement personnalisé pour chaque collectif (objectifs 2023 : 5 nouveaux collectifs accompagnés, portant ainsi à 20 le nombre de collectifs suivis), en proposant des temps collectifs (objectifs 2023 : 2 après-midis de rassemblement des collectifs de transition, 2 visites inspirantes et 3 formations), en promouvant des ressources et des outils pour favoriser l'interconnaissance et l'échange entre collectifs).

Ainsi, il est proposé de reconduire le soutien à l'action Collectifs locaux de transition et d'allouer à l'association Anciela une subvention de 20 000 € en 2023.

3° - Festival Agir à Lyon et ses alentours

Depuis 2019, l'association Anciela organise un festival annuel "Agir à Lyon et ses alentours" pour renforcer l'engagement bénévole dans les associations du territoire, faciliter la compréhension des enjeux écologiques et solidaires et donner envie d'agir, permettre une évolution des modes de vie et encourager les participants à mener leurs propres initiatives et être acteurs de la transition.

Le Festival Agir à Lyon, c'est une journée de rencontres permettant à tous les habitants de la Métropole de découvrir mille et une manières d'agir pour une société écologique et solidaire. Le festival rejoint les objectifs de la politique métropolitaine de soutien à la vie associative, en permettant aux associations de recruter les bénévoles nécessaires à la réalisation de leurs actions écologiques et solidaires, mais aussi en valorisant les actions des associations sur le territoire.

Lors de la 3^{ème} édition qui s'est tenue le 9 octobre 2022, à la Maison pour tous des Rancy située dans le 3ème arrondissement de Lyon, ce sont plus de 1 000 visiteurs qui ont pu bénéficier de conférences inspirantes, de démonstrations autour des modes de vie écologiques, de balades à la découverte d'initiatives menées au sein du quartier proposées par une quarantaine d'associations du territoire. Un espace de restauration écologique et un espace enfants étaient également proposés.

En 2023, une 4^{ème} édition du festival sera organisée le dimanche 8 octobre en partenariat avec la Maison pour tous des Rancy. La programmation du festival comprendra des temps de rencontres avec une quarantaine d'associations du territoire, des conférences inspirantes, des démonstrations autour des modes de vie écologiques, des balades à la découverte des initiatives du quartier. Mille participants sont attendus sur la journée. Dans la préparation de cette édition 2023, une attention particulière sera portée à la diversité des personnes, notamment leur diversité géographique.

Il est proposé de reconduire le soutien à l'association Anciela en 2023 pour l'organisation du Festival Agir à Lyon et ses alentours, en proposant une subvention de 3 000 € au titre de la politique vie associative dont l'objet est de contribuer à la diffusion d'une culture de l'engagement, de l'esprit citoyen dans la société et d'encourager, notamment, la promotion du bénévolat.

III - Plan de financement

Les budgets prévisionnels et le descriptif de chaque action sont détaillés dans les conventions jointes au présent dossier.

Intitulé de l'action	Budget prévisionnel 2023 (en €)	Subvention Métropole (en €)	Autres financements (en €)	Financements publics (en €)
ambassadeurs du changement	70 596	45 000	2 596	16 000 (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL)
				6 000 (Ville de Lyon)
				1 000 (Ville de Villeurbanne)
collectifs locaux de transition	45 349	20 000	6 349	5 000 État (Fonds de développement de la vie associative)
				10 000 (Ville de Lyon)
				4 000 (Ville de Villeurbanne)
Festival Agir à Lyon et ses alentours	35 205	3 000	31 613	592 (État - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - Fonjep)

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit de l'association Anciela pour l'année 2023 de :

- 45 000 € pour l'action les ambassadeurs du changement,
- 20 000 € pour l'action les collectifs locaux de transition,
- 3 000 € pour le Festival Agir à Lyon et ses alentours.

b) - la convention définissant, notamment, les conditions et les modalités de versement des subventions à passer entre l'association Anciela et la Métropole.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et réparties comme suit :

- 45 000 € - chapitre 65 - opération n° 0P26O5819,
- 20 000 € - chapitre 65 - opération n° 0P26O5819,
- 3 000 € - chapitre 65 - opération n° 0P39O5780.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306594-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
